

## Éclairage Public - Programme 1989

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Chaque année, le Conseil Municipal vote au budget primitif, en investissement, un crédit qui est affecté aux travaux de rénovation et d'extension des installations d'éclairage public. Il convient donc d'affecter le crédit de 900 000 F figurant au chapitre 901.12.233.000040 service 30900.

La ventilation proposée par la Commission n° 8 est la suivante :

- réparations suite à accidents de circulation et vandalisme	150 000 F
- grosses réparations	150 000 F
- mise en conformité du réseau et interventions EDF	200 000 F
- travaux d'extension et modernisation	400 000 F

Cette dernière ligne serait ventilée, pour partie en fonction des programmes de travaux des autres services, ou d'autres administrations, et le restant en fonction des demandes des riverains, de la façon suivante :

- Chemin du Fort Griffon	10 000 F
- Chemin de Valentin	47 000 F
- Rue de Vignier	6 000 F
- Rue du Petit Charmont	5 000 F
- Square Castan	16 000 F
- Chemin piétonnier avenue du Commandant Marceau	13 000 F
- Boulevard Blum - Rue des Cras	10 000 F
- Rue Pergaud	25 000 F
- Rue de Vesoul	11 000 F
- Rue du Petit Battant	32 000 F
- Rue Midol	3 000 F
- Chemin de la Chaille	9 500 F
- Rue Marnotte, Chemin de Bregille	35 000 F
- Voie reliant la rue de la Grette à Cité 408	21 000 F
- Place Pasteur	46 500 F
- Rue Marie Louise	25 000 F
- Rue de la Confrérie	15 000 F
- Passage piétons école Jean Zay	20 000 F
- Rue de Chalezeule	50 000 F

Sur avis favorable de la Commission n° 8, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme des travaux ci-dessus,
- autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres (travaux et fournitures) et à signer les marchés à intervenir ainsi que les ordres de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits ci-dessus.

Après en délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.